«Rejet par le CSE du projet de nouveau décret sur les rythmes scolaires - Catherine MORIN-DESAILLY : « La défiance des acteurs du monde éducatif est profonde »»

06/05/2014

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Rejet par le CSE du projet de nouveau décret sur les rythmes scolaires - Catherine MORIN-DESAILLY : « La défiance des acteurs du monde éducatif est profonde »

Catherine Morin-Desailly, Sénatrice UDI de Seine-Maritime, fait part de son inquiétude après le rejet ce jour par le Conseil supérieur de l'éducation (CSE) du projet de nouveau décret sur les rythmes scolaires proposé par Benoit Hamon: *« La défiance des acteurs du monde éducatif est profonde.* Considérant que les élus locaux doivent rendre leur copie avant le 6 juin prochain, la sénatrice estime : « *qu'il faudra plus qu'un simple décret « complémentaire » de simples « assouplissements » de la réforme pour que l'on parvienne à répondre aux difficultés qui se posent sur le terrain »*

Le texte n'a en effet recueilli que trois voix en sa faveur, pour trente et un suffrages hostiles et vingt-sept abstentions : *« Outre la forme du décret qui dénie à nouveau toute possibilité de concertation , notamment avec les élus locaux, c'est un texte qui manque de cohérence, qui détricote en partie l'œuvre de son prédécesseur en perdant de vue l'objectif initial. »*,selon Catherine Morin-Desailly.

« Tout en maintenant cinq matinées de classe hebdomadaires, il autorise ainsi, par dérogation, des semaines de huit demi-journées au lieu de neuf, pour regrouper les trois heures d'activités périscolaires en un après-midi, ce qui supposerait que trois journées de classe restent à six heures. Soit tout ce que conspuent les chronobiologistes depuis des années ! On ne peut pas s'alarmer des mauvais résultats français ou *de la montée de l'échec scolaire et en même temps continuer d'organiser la journée de classe sans tenir compte des capacités d'apprentissage et de concentration des élèves »*

La vice-présidente de la commission de la culture, de l'éducation et de la communication, par ailleurs membre de la mission commune d'information sénatoriale sur les rythmes scolaires rappelle que : *« seules 17 % des communes ont appliqué la réforme à la rentrée 2013, les communes restantes doivent le faire en septembre 2014. Parmi elles, une grande majorité, notamment parmi les petites communes, a des difficultés de mise en œuvre »*

« Imposée sans concertation et sans accord des différents acteurs du système éducatif, qu'ils soient professeurs, élus locaux ou parents d'élèves, la réforme des rythmes scolaires telle qu'elle est conçue sera inefficace pour les élèves et coûteuses pour l'Etat et les collectivités locales » ne cesse de dénoncer la sénatrice de la Seine-Maritime.

Avec l'ensemble de ses collègues du groupe UDI-UC, Catherine Morin-Desailly avait réitéré au début du mois d'avril la demande que le groupe avait formulée lors de l'examen du projet de loi d'orientation et de programmation pour la

Refondation de l'Ecole de la République, à savoir l'instauration d'un moratoire sur cette réforme, afin de faire de l'année 2013-2014 une année d'expérimentation.

Catherine Morin-Desailly prévient: *« Certes, le gouvernement n'est pas tenu par l'avis de cette instance consultative, mais j'appelle le Ministre de l'Education nationale à entendre ce nouveau signal et à ne pas faire entrer en vigueur, de force, ce décret qui touche à un sujet fondamental, un sujet qui doit rassembler autour de l'intérêt de nos enfants ».*

La sénatrice demande donc à nouveau à Monsieur Hamon : *« Non pas un abandon de la réforme, mais une période nécessaire pour la corriger, mieux l'expliquer et donc bien l'adapter aux élèves et aux territoires ».*

Contact presse : Frédérique HENRY / Camille LOUIS
01 42 34 21 18 / 01 42 34 30 58 - communication@uc.senat.fr
Internet : www.udi-uc-senat.fr
Twitter : @UC_Senat
Facebook : SenateursUDIUC